

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON  
CANTON DE GUILLESTRE  
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal du  
23 Novembre 2023**

**Délibération N° : 20231123-02**

**OBJET : Autorisation au Maire à déposer des demandes de subventions pour des études pour l'entretien et la restauration de la chapelle Notre Dame des sept douleurs et son chemin de croix – modification du plan de financement.**

L'an deux mil vingt-trois, le 23 du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 16/11/2023

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 8

Nicolas CRUNCHANT – Marie-Hélène FAROUZE – Philippe RIBOT – Florian BOURCIER – Charles LACROIX – Dominique LEPAS – Nicolas TENOUX – Philippe BOULET -

**NOMBRE DE POUVOIRS** : 3

Florent BUES a donné pouvoir à Florian BOURCIER – Joël GAUCHE a donné pouvoir à Philippe BOULET – Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Nicolas TENOUX.

**NOMBRE DE VOTANTS** : 11

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marie-Hélène FAROUZE.

Monsieur le Maire rappelle le projet de la commune de réaliser une étude pour l'entretien et la restauration de la chapelle Notre Dame des sept douleurs et son chemin de croix. Lors du Conseil du 12 juillet 2023, un plan de financement prévisionnel a été présenté afin d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional Sud et du Conseil Départemental 05 pour arriver à un financement total à hauteur de 90%. Pour rappel, l'association Queyras Passion souhaitait nous apporter une aide à hauteur de 30%.

Plan de financement prévisionnel initial

<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Coût des études	17 362,00 € HT	Conseil Régional Sud (40%)	7 704,00 € HT
		Conseil Départemental 05 (20%)	3 852,00 € HT
Coût des relevés géomètres	1 898,00 € HT	Queyras Passion (30%)	5 778,00 € HT
		Autofinancement de la commune (10%)	1 926,00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>19 260,00 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 260,00 € HT</b>

A ce jour, seule une réponse négative du Conseil Départemental 05 a été apportée.

En conséquence, M. Le Maire demande aux conseillers leur accord pour déposer une demande d'aide auprès de la DRAC, qui subventionne ce type d'opération.

Plan de financement prévisionnel modifié

<u>DÉPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Coût des études	17 362,00 € HT	Conseil Régional Sud (10%)	1 926,00 € HT
		Drac (40%)	7 704,00 € HT
Coût des relevés géomètres	1 898,00 € HT	Queyras Passion (30%)	5 778,00 € HT
		Autofinancement de la commune (20%)	3 852,00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>19 260,00 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 260,00 € HT</b>

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le plan de financement modifié ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré et voté par 10 voix POUR et 1 abstention,

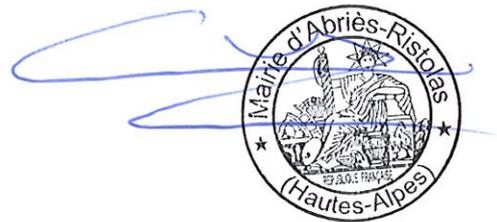
**APPROUVE** la proposition du Maire,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel modifié ci-dessus,

**AUTORISE ET CHARGE** le Maire de déposer une demande de subvention auprès de la DRAC, ainsi que toute pièce à intervenir concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT



*Certifiée exécutoire par transmission en préfecture*